

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

04/002 du 9/1/83
DECRET N° 81/017/FP/BE/DOF/DEP
Portant intégration et nomination de
Monsieur MINDOULO Gilbert dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Laboratoire
des Mines).-

LE MINISTRE, CHIEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3/03/1960, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/03/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/02/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant les eche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3/05/1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5/08/1970, signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 3662/ELN/DGDOC/DOB du 10/08/1983 du Directeur
de l'Orientatation et des Bourses, transmettant le dossier et candida-
ture constitué par l'intéressé ;

DECRET :

.../...

YK

ARTICLE 1er.— En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.03.1960 et du Protocole d'Accord du 5.06.1970, susvisés, Monsieur **MANDZOLO Gilbert**, né vers 1953 à Bouembé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines-Enrichisseur, spécialité: Traitement des minerais, obtenu à l'Institut des Mines de Leningrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Mines.
Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Janvier 1984.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Rodolphe ADADI.

Colonel Louis SYLVAIN - GOM.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIOM.

Itihi Ossétoumba LIKOUNDZOU.

AMLIATIONS:

JORPC.
DGTFI.DFI.
DFI/BST.
DGB.
DCF.
LEE.
DGLE.
Intéressé.
Dossier.
SGCM/BC.

1
3
1
3
1
2
2
1
3
2./-